

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue de Trèves, la rue de la Poste, la rue Pierre d'Osbourg, la Place du Marché, la rue Mathias Schou, la rue de Thionville, la rue des Tisserands, la rue Syr, Grand-Rue et la rue Victor Prost à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités de la Braderie 2023. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue de Trèves, rue de la Poste, rue Pierre d'Osbourg, Place du Marché, rue Mathias Schou, rue de Thionville, rue des Tisserands, rue Syr, Grand-Rue, rue Victor Prost**

Début : **Dimanche, 30 juillet 2023 à 06h00**

Fin : **Dimanche, 30 juillet 2023 à 21h00**

Motif : Braderie 2023

Règlement : GRE-151-2023

Grevenmacher, le 25 juillet 2023

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden